

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LEZE ARIEGE**  
**HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	47	31	38

**N° 183/2017**

**OBJET : Programmation départementale 2017 : projet d'extension de réseau sur Grépiac – Constitution du dossier attributif d'aides**

**L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 06 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA,

Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Serge DEMANGE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** René AZEMA donne procuration à Danielle TENSA, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Pierrette HENDRICK à Anne FIGUEROA, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Serge DEMANDE, René MARCHAND à Bernard TISSEIRE, Joëlle TEISSIER à Wilfrid PASQUET.

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René PACHER, Alain RIVELLA.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Assainissement, Monsieur VINCINI, rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions de la délibération n°23/2017 du conseil communautaire en date du 31 janvier 2017 par laquelle la Communauté de Communes sollicitait auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription à la programmation départementale 2017 des opérations d'assainissement programmées sur la commune de Grépiac (extension du réseau d'assainissement des eaux usées Grand rue Saint-Martin, Impasse du Vieux Port et une partie du Chemin de la Pigeonnière, avec mise en place d'un poste de refoulement), pour l'attribution d'une subvention.

Il présente la correspondance de Monsieur SANS, Vice-Président chargé des Routes, des Infrastructures et Réseaux du Conseil Départemental, en date du 13 juillet 2017 par laquelle il informe la CCLA que le montant des travaux retenus sur ce projet pour l'inscription au Programme Départemental 2017 d'assainissement des Eaux Usées est de 79 876 € HT (correspondant à la 1<sup>ère</sup> tranche financière retenue).

La subvention du Conseil Départemental s'élèvera à 20% du montant des travaux retenus sur la 1<sup>ère</sup> tranche financière, effectivement réalisés, déduction faite des dépenses non subventionnables, soit un montant total de 15 975.20 €HT.

Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui pourrait intervenir comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Nature de l'opération	Montant des opérations HT	Montant global de l'opération en HT	Organisme financeur	% de la subvention attendue	Montant attendu en €HT
Etudes MOE (levés topographiques compris)	13 520,00 €	165 868,49 €	AEAG: plafond à 7 500€/branchement soit montant potentiellement retenu sur l'opération : 112 500 €HT (15branchements)	35% sur 112 500 € retenus	39 375,00 €
Travaux (marché notifié le 25/07/17)	149 918,40 €		CD31	20%	33 173,70 €
Raccordement électrique et AEP du PR	2 430,09 €				
<b>NB: 1ère tranche financière retenue à la programmation 2017 du CD31: 79 876,00 €, montant de la subvention accordée en 2017: 15 975,2€</b>					
Tests préalables à la réception (estimation)	5 000,00 €		AEAG (hors plafonnement)	35%	1 750,00 €
			CD31	20%	1 000,00 €
	Coût global de l'opération	170 868,49 €		total des subventions attendues	75 298,70 €
	dont 75 298,70 € de subventions et 95 569,79 € d'autofinancement				

Monsieur le Vice-Président informe les membres de l'assemblée que compte tenu de l'avancement du projet et du démarrage des travaux, il convient désormais de procéder à la constitution du dossier d'attribution d'aide définitif.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**Adopte** le programme des opérations d'assainissement de la commune de Grépiac ;

**Approuve** les conditions d'inscription du Conseil Départemental pour l'attribution de subventions ainsi que la 1<sup>ère</sup> tranche financière retenue par le Conseil Départemental à hauteur de 79 876 € HT pour ce projet, au titre du programme départemental 2017;

**Sollicite** le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention en capital de 15 975.20 € HT (1<sup>ère</sup> tranche financière) ;

**Arrête** le plan de financement prévisionnel actualisé de cette opération comme présenté ci-dessus ;

**S'engage** à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées ;

**Mandate** Monsieur le Président afin d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires et à constituer le dossier attributif d'aides définitif pour ce projet.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS